



COMMUNE DE VOLESVRES CONSEIL MUNICIPAL Compte-rendu

Séance en visioconférence du Vendredi 14 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 7 janvier 2022
Date d'affichage : 7 janvier 2022

L'an deux mille vingt et deux, le vendredi quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de VOLESVRES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en vidéoconférence, suite aux restrictions gouvernementales due à la crise sanitaire, sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Sandra CHAPEY, Sandrine COMTE-LATHUILIERE, Marie-Laure PETIT, Marie-Claire THÉREAU et Mme Gaëlle GORDAT.
Mrs Alain DEROCHÉ, Jean-Noël DUCRET, Gilles MICHEL, Julien NARBOUX, DURAND Bruno, ROUX Jean-Baptiste, Richard PERRIER et David PIERRE.

Absent excusé : Mr ALLOIN Guillaume,.

Mme Sandrine COMTE-LATHUILLERE est désignée comme secrétaire.

Compte rendu de la séance du 08 décembre 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 décembre 2021.

Ouverture de crédit budgétaire pour le Lotissement

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être votée sur le Budget Lotissement sur demande de Mme DARD, pour effectuer un remboursement de l'avance faite par le Budget Communal.

La décision modificative devra être prise de la façon suivante :

+ recette 3555-040 =	+ 42 000 €
+ dépenses 71355-042 =	+ 42 000 €
- dépense 6045 =	- 9.000 €
+ recette 7015 =	+ 33 000 €

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Ouverture de ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous allons effectuer dans les semaines à venir, une réunion d'information avec Mme DARD pour établir le budget du nouveau Lotissement et trouver les financements.

Ce point sera vu lors du prochain conseil.

Ouverture de crédit d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget principal de l'exercice 2021, jusqu'au vote du budget primitif 2022 (voir tableau ci-dessous)

CHAPITRES	TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BUDGETES EN 2021 <i>(Hors RAR et opérations)</i>	OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2022 <i>(25% du total budgété 2021)</i>
21 - Immobilisations corporelles	38 000 €	9 500 €
TOTAL	38 000 €	9 500 €

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Le Maire
Richard PERRIER